



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 19:00 , le Conseil municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 03 juin 2026, sous la présidence de Jean-François VIGUES, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-François VIGUES, Nadine DAMBRUN, Aurelien BAZIN, Marie-Caroline LASSERRE, Etienne DUBOISSET, Sandra GARDETTE, Jean-Claude VIRIOT, Christine LECHEVALLIER, Pascal BRASSIER, Francis CHATELLIN, Christian DURANTIN, Valerie BERTHEOL, Cristina MESLET, Christelle DA SILVA SOARES, Nicolas ROLLY, Véronique SARRAZINBOULEAU, Valentin GOULEFER, Vivien GOURBEYRE, Lucie-Lou LEGRAND, Elvira SOUSA, Tilio THOMAS, François ULRICH, Dominique MOLLE, Robin AUBAILLY, Amélie COLLAS, Farah SAFI MODOLO, Alain DUMEIL, Sylvie POMARES, Myriam BRESSON

Absents représentés:

Bruno FRENETTE représenté par Lucie-Lou LEGRAND
Isabelle BRAZZALOTTO représentée par Marie-Caroline LASSERRE
Elise RODIER représentée par Nadine DAMBRUN
Olivier DEVISE représenté par Dominique MOLLE

Aurelien BAZIN a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonsoir Messieurs et Mesdames, il est 19 h, on va procéder à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum est atteint. Tout d'abord, nous accueillons Madame Bresson pour son Conseil municipal, nous vous souhaitons la bienvenue. Le secrétaire de séance ce soir sera Aurélien Bazin et nous allons passer au premier point du Conseil municipal.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

On a plusieurs rapports, plusieurs comptes rendus à voter. Donc je propose Aurélien Bazin comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objection ? Donc on a plusieurs procès-verbaux à valider ce soir qui datent un petit peu. Il y en a du 23 février et il y en a du 10 mars, et donc le dernier conseil qu'on a fait le 9 avril. Il y a des gens qui n'ont pas assisté aux conseils municipaux du 23 février et du 10 mars. Donc on n'est pas obligé de prendre part au vote. C'est juste qu'il faut les approuver maintenant parce que les services n'ont pas eu le temps matériel de les faire, ils ont eu que le temps matériel de les proposer tout de suite.

Mme Collas : Merci, bonsoir. Oui, effectivement, c'était pour vous prévenir que Robin, Farah et moi-même ne prendront pas part au vote dans la mesure où on n'était pas présents, élus sur les 2 premiers.

M. Le Maire : Oui, bien sûr, on va passer au vote un par un. En fin de compte, on est obligé de passer chaque procès-verbal.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 13 Voix Pour et 20 non participation au vote (Mme Marie-Caroline Lasserre avec le pouvoir de Mme Isabelle Brazzalotto, M. Etienne Duboisset, Mme Sandra Gardette, M. Jean-Claude Viriot, M. Pascal Brassier, Mme Lucie-Lou Legrand avec le pouvoir de M. Bruno Frenette, M. Nicolas Rolly, M. Tilio Thomas, M. Francis Chatellin, Mme Véronique Sarrazin, M. Valentin Goulefer, Mme Elvira Sousa, Mme Christelle Da Silva Soares, M. Robin Aubailly, Mme Farah Safi Modolo, Mme Amélie Collas, Mme Sylvie Pomares et Mme Myriam Bresson) décide :

- APPROUVE le procès verbal de la séance du 23 février 2026

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Le procès-verbal du 10 mars, non-participation au vote, donc ça sera la même, c'est le même nombre, les mêmes personnes.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 13 Voix Pour et 20 non participation au vote (Mme Marie-Caroline Lasserre avec le pouvoir de Mme Isabelle Brazzalotto, M. Etienne Duboisset, Mme Sandra Gardette, M. Jean-Claude Viriot, M. Pascal Brassier, Mme Lucie-Lou Legrand avec le pouvoir de M. Bruno Frenette, M. Nicolas Rolly, M. Tilio Thomas, M. Francis Chatellin, Mme Véronique Sarrazin, M. Valentin Goulefer, Mme Elvira Sousa, Mme Christelle Da Silva Soares, M. Robin Aubailly, Mme Farah Safi Modolo, Mme Amélie Collas, Mme Sylvie Pomares et Mme Myriam Bresson) décide :

- APPROUVE le procès verbal de la séance du 10 mars 2026

3- APPROBATION DU PROCES VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

On va passer au procès-verbal du 9 avril.

M. Dumeil : Ce que j'ai dit tout à l'heure de changer le mot « désigne » par « propose ».

M. Le Maire : Donc non-participation au vote du 9 avril Christian Durantin. Ce rapport est adopté.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour et une non participation au vote (M. Christian Durantin) décide :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 9 avril 2026

4 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES AU CONSEIL MUNICIPAL

C'est la modification des commissions internes du Conseil municipal. Oui, on est obligé de revoter les commissions du Conseil municipal parce qu'on est encore sur l'ancien règlement aujourd'hui. On n'a pas voté le règlement intérieur, on va le travailler ensemble sur le mois de juin et le mois de septembre, on le votera en septembre. Donc on est obligé de rester sur l'ancien règlement intérieur et donc il faut renommer les personnes dans les commissions. Donc aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est 6 commissions. La Commission donc citoyenneté et démocratie implicative, vous avez tous eu le rapport et les différentes nominations.

M. Dumeil : On en a parlé plusieurs fois, on a échangé même sur les noms des collègues élus. Je trouve un peu cette situation...mais on votera pour...curieuse parce que quand on dit dans le texte, les commissions qui ont été constituées sous l'ancienne mandature doivent perdurer jusqu'à ce que le nouveau règlement intérieur de notre Conseil municipal soit adopté. Ça veut dire que ce qu'on fait, c'est un peu le contraire de ce qui est écrit.

M. Le Maire : Enfin, il faut bien nommer les nouveaux élus dans des commissions, sinon on serait qu'avec les anciens élus, ça serait compliqué.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE MODIFIER** la composition des commissions thématiques de la manière suivante :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSIONS MUNICIPALES _ MISE A JOUR

Commission Citoyenneté et démocratie implicative

Prénom NOM	Adresse Mail
Tilio THOMAS	
Cristina MESLET	
Etienne DUBOISSET	
Marie-Caroline LASSERRE	
Valérie BERTHEOL	
Elvira SOUSA	
François ULRICH	
Sylvie POMARES	

Commission Cadre de Vie et Développement durable

Prénom NOM	Adresse Mail
Valentin GOULEFER	
Bruno FRENETTE	
Aurélien BAZIN	
Jean-Claude VIRIOT	
Christian DURANTIN	
Francis CHATELLIN	
Robin AUBAILLY	
Sylvie POMARES	

Commission Grands travaux et Aménagement du territoire

Prénom NOM	Adresse Mail
Aurélien BAZIN	
Jean-Claude VIRIOT	
Christian DURANTIN	
Francis CHATELLIN	
Christine LECHEVALLIER	
Elise RODIER	
Dominique MOLLE	
Alain DUMEIL	

Commission Animation, Vie associative, sportive, culturelle

Prénom NOM	Adresse Mail
Sandra GARDETTE	
Pascal BRASSIER	
Nicolas ROLLY	
Vivien GOURBEYRE	
Tilio THOMAS	
Véronique SARRAZIN	
Farah SAFI MODOLO	
Myriam BRESSON	

Commission Petite enfance, enfance et jeunesse

Prénom NOM	Adresse Mail
Christelle DA SILVA SOARES	
Isabelle BRAZZALOTTO	
Sandra GARDETTE	
Pascal BRASSIER	
Nicolas ROLLY	
Vivien GOURBEYRE	
Amélie COLLAS	
Myriam BRESSON	

Commission Finances et Vie économique

Prénom NOM	Adresse Mail
Etienne DUBOISSET	
Marie-Caroline LASSERRE	
Valérie BERTHEOL	
Elvira SOUSA	
Lucie-Lou LEGRAND	
Nadine DAMBRUN	
Alain DUMEIL	
Olivier DEVISE	

2 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) DESIGNATION DES MEMBRES

La commission communale d'impôts directs, ce qu'on appelle la CCID. Donc je vous remercie de votre participation. Il fallait 32 noms, donc la liste on vous l'a mis en proposition.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE SOUMETTRE** la liste jointe comprenant 32 noms au Directeur des Services Fiscaux afin que celui-ci puisse procéder à la nomination des nouveaux membres de la C.C.I.D. et ce, pour un mandat de 6 ans,
- **DE PRECISER** que le mandat des membres précédemment élus prend fin dès l'élection des nouveaux membres.

3 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE DE JUMELAGE

Les demandes de désignation pour le comité de jumelage. Dans la délibération, on vous propose 7 membres, je vais les nommer Nadine Dambrun, Christine Lechevalier, Tilio Thomas, Pascal Brassier, Elvira Souza, Christelle Da Silva Soares et Dominique Molle. Ce seront les 7 personnes qui siégeront au Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 30 Voix Pour, 3 Abstentions décide :

- **DE PROCEDER** à la désignation des 7 membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Comité de Jumelage qui sont : Nadine DAMBRUN, Christine LECHEVALLIER, Tilio THOMAS, Pascal BRASSIER, Elvira SOUSA, Christelle DA SILVA SOARES, Dominique MOLLE

4 - CONCEPTION ACQUISITION ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE VALORISATION DES ESPACES VERTS ET NATURELS PRESENTATION DU PROJET

Mme Dambrun : Cette délibération constitue l'aboutissement d'un travail engagé au cours des précédents mandats en faveur de la valorisation du patrimoine naturel, paysager et historique de la commune. La création de ces panneaux d'interprétation s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées sur le territoire, réalisation du chemin vert, du piédro, obtention d'une troisième fleur, installation des panneaux du pays d'art et d'histoire. Mise en place d'une table de lecture dans le parc de boisbeaumont dans le cadre du réseau Belvédère et la signalétique à l'entrée de la Chataigneraie. Donc ce nouveau dispositif a pour objectif de renforcer la connaissance et la mise en valeur du patrimoine naturel. La conception graphique et la pose des panneaux a été et sera faite en interne. Grâce à la collaboration du service communication, du service des espaces verts et du responsable du patrimoine arboré, la présente délibération vise à approuver la présentation de ce projet et à autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la fabrication de ces panneaux.

M. Dumeil : C'est juste une toute petite remarque. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de nos collègues autour de cette table qui sachent ce qu'a été le Pietro et ce qu'il est devenu, c'est à dire rien du tout, ça n'a jamais existé.

M. Le Maire : Le Pietro je dirais que c'est une carte de la ville par des sentiers. Moi, je connais surtout celui qui m'amène au CHU tous les matins et qui traverse la ville passant par le centre bourg avec plusieurs couleurs. Nous, le Pietro, on veut le redynamiser, soit par des balades contées on verra comment on l'organise ou le pays d'art et d'histoire aujourd'hui pour le remettre en activité.

M. Dumeil : Les balisages, il y en a la moitié qui n'existe plus.

M. Le Maire : Il faut le remettre au goût du jour. Je suis d'accord avec vous. Aujourd'hui, il y a des endroits où il a disparu.

M. Dumeil : ça n'a jamais fonctionné.

Mme Pomares : Merci, oui, je voulais savoir quels sont les fonds, comment vous allez financer ? Des fonds européens ? L'autofinancement c'est uniquement la mairie et il n'y a pas de fond européen ?

Mme Dambrun : Les fonds ont été votés sur le précédent mandat. Pour faire la conception, ça a été voté en 2024 et n'a pu être lancé opérationnel avant l'automne 25. Donc on a les fonds du précédent mandat.

M. Le Maire : Et donc là, c'est une délibération qu'on fait pour demander au Conseil départemental les fonds.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** la présentation du projet et le plan de financement ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

5 - RENOUELEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HTA - AVENUE DE L'EUROPE

C'est le roulement du réseau électrique avenue de l'Europe. C'est Jean-Claude Viriot qui va nous présenter la délibération.

M. Viriot : Dans le cadre du renouvellement du réseau public de distribution d'électricité, c'est Enedis qui est le concessionnaire des ouvrages et il prévoit un renouvellement d'un certain nombre de réseaux de haute tension de type A sur cette avenue de l'Europe. Ils vont renouveler 398 m de câbles. Et sur ces 398 m de câble, il y a 60 m qui se trouvent sur le domaine privé communal. Pour que cette opération puisse se réaliser, il y a une convention qui doit être établie entre Enedis et la commune, notamment en ce qui concerne cette partie sur le domaine privé communal qui est de 60 m. On peut noter aussi qu'il y aura une compensation forfaitaire pour la commune, vous l'avez vu, qui est fixée à 20€. La convention va fixer les différentes modalités, qu'elles soient techniques, administratives ou foncières, liées à ces travaux qui ont lieu sur le domaine privé communal.

M. Le Maire : Merci. Est-ce que ça porte à question ?

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention relative aux travaux de renouvellement du réseau HTA sur l'Avenue de l'Europe, portant notamment sur l'occupation de la parcelle relevant du domaine privé communal (BE015), ainsi que l'indemnité forfaitaire unique de 20€ prévue à l'article 3 de ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à celle-ci (plans) ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour représenter la Commune dans le cadre de cette opération ;

6 - DÉTERMINATION DES TARIFS DE LOCATION ET DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET D'OCCUPATION DES GARAGES RUE NATIONALE

M. Le Maire : Jean-Claude Viriot va nous présenter la détermination des tarifs de location des et les critères d'attribution et d'occupation des garages rue Nationale.

M. Viriot : Si on remonte quelques années en arrière, en 2010, l'établissement public foncier Auvergne a acquis pour le compte de la commune un ensemble composé de deux parcelles. L'accès se fait rue Nationale, mais c'est le long de la rue du 19 mars 1962, c'est à dire jusqu'à la place Bingen, dans les Chabades. Alors, il y a là 21 garages. L'ensemble immobilier a été mis dans le domaine privé de la commune en 2025. Il y a 6 garages sur une parcelle et 15 garages sur une autre parcelle. Il

apparaît qu'un certain nombre sont occupés actuellement par des particuliers ou des associations de la commune, de manière à ce qu'ils puissent mettre du stockage de leur matériel. Mais il n'y a actuellement aucune convention ou bail qui a été formalisé. Pour sécuriser juridiquement l'occupation de tous ces garages, il est nécessaire effectivement de déterminer des tarifs de location et d'occupation des garages rue Nationale. Une particularité, il est décidé que ces garages ne concerneront que des voitures ou des 2 roues. Il faudra évidemment que les propriétaires de ces véhicules soient assurés. Et ça ne concerne que les propriétaires qui habitent dans le centre-bourg et qui ne disposent pas de garage ni de places aériennes réservées. Bien évidemment, les personnes à mobilité réduite seront prioritaires sur la location de ces garages. Donc le prix qui a été fixé, qui est le montant qui a été proposé à la location, qui correspond à peu près au marché immobilier actuel, c'est de 50€ par mois. Il y aura évidemment une somme de 100€ qui sera à verser à titre de dépôt de garantie. Elle ne sera remboursée évidemment qu'à la fin de la location, lors de la remise des clés. Bien évidemment, des associations pourront encore utiliser un certain nombre de garages. C'est donc la commune qui aura une gestion claire de tous ces garages puisqu'il y en a 21. Et dans des délais de gestion optimisée.

M. Dumeil : Il y a du travail de remise en état avant de les mettre dans un circuit de location. Franchement, en termes d'accessibilité, de porte, d'étanchéité etc. J'attire aussi notre attention sur le fait que la priorité au PMR, il ne faudra pas qu'il soit en fauteuil parce que sinon au vu de la largeur à laquelle se faisait à cette époque là... les garages ne permettront sans doute pas à beaucoup de véhicules d'y rentrer, mais en plus, il n'y a pas la largeur suffisante pour manœuvrer un fauteuil roulant.

M. Ulrich : Oui, merci, c'était juste en commission on avait réfléchi sur comment gérer les associations qui utilisent les garages. Si on précise que l'idée n'est pas de mettre dehors les associations et puis de voir ce qui va se passer pour eux après, mais bien de prendre en compte sérieusement leur problème avant de mettre les associations dehors.

M. Le Maire : Oui, on a même parlé aussi de prioriser, de ne pas louer des garages en mauvais état. Et là, je vous rejoins Monsieur Dumeil, il faudra faire quelques travaux. L'idée c'était de mettre un cadre. Aujourd'hui il n'y a pas de cadre, il y a pas non plus de contrat entre les personnes qui les occupent. Quand on n'a pas de garage, quand on n'a un véhicule et qu'on se voit sur la voie publique se garer un peu n'importe où, on aura cette solution à leur proposer. Concernant les associations on ne va pas leur dire demain on vous enlève. Ça peut être de l'avantage en nature aussi qu'on revalorisera après.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une gestion locative des 21 garages, parcelles BR 157 et BR 159.
- **D'APPROUVER** la fixation d'un tarif de location mensuel à 50€ par garage TTC, avec évolution de l'indice INSEE coût de la construction.
- **D'APPROUVER** que l'attribution des garages soit prioritairement réservée aux habitants du centre-bourg, et parmi ceux-ci priorité aux habitants PMR.
- **D'APPROUVER** que les garages soient occupés exclusivement à usage de stationnement.
- **D'APPROUVER** que les occupants actuels ne répondait pas aux conditions décidées concernant une autorisation dès lors qu'ils signent une convention et paie le loyer fixé, hors associations qui verront la valorisation de la mise à disposition.
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer l'ensemble des baux, conventions et documents afférents à ce dossier.

M. Le Maire : Dans les documents la page 41 c'est une erreur, c'est un document de travail sur la zone de rencontre. L'idée surtout, c'est de vous montrer à peu près le périmètre sur lequel on voulait privilégier la location par rapport aux personnes qui habitent dans la zone.

7 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE BEAUMONT

REGULARISATION DES FICHES SECTORIELLES 2025
FICHES SECTORIELLES 2026 ET VIABILITE HIVERNALE 2025-2026

M. Duboisset : La délibération et celles qui vont suivre sont avant tout des délibérations qui sont liées à de la gestion et à de l'organisation. La première relève de la convention de mise à disposition des services de la municipalité et de Clermont Auvergne Métropole. Il s'agit d'un outil de régularisation des montants réellement constatés pour l'année 2025 sur les différents services rendus par la municipalité au titre de la Métropole, parce qu'il y a des interactions dans ce champ là et de valider les montants qui sont provisionnés pour l'année 2026. Donc là, on a fait un état des lieux réel sur les réalisations. Vous voyez que les écarts ne sont pas énormes sauf sur certains montants pour les différentes parties. Et vous avez aussi la prise en charge à la fin de la viabilité hivernale qui est propre à Beaumont. Donc si vous voulez rentrer dans les détails, ce sont la valorisation des heures des agents de la Commune qui sont reversées à Clermont Auvergne Métropole.

M. Le Maire : Merci pour la présentation. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces fiches sectorielles ? C'est quelque chose qui va revenir chaque année dans notre Conseil, c'est ni plus ni moins que des provisions et derrière une réalisation et un ajustement en cours de mandat. Donc je vous propose de mettre ce rapport au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE VALIDER** les fiches sectorielles de régularisation 2025 jointes à la présente délibération,
- **DE PROCEDER** aux régularisations correspondantes,
- **DE VALIDER** les fiches sectorielles 2026, précisant les montants prévisionnels, également jointes à la présente délibération.
- **DE VALIDER** le montant valorisable au titre de la viabilité hivernale 2025-2026

8 - MODIFICATIONS TARIFS SAISON CULTURELLE BAR ET TARIF REDUIT

M. Brassier : Alors, la saison culturelle, nous avons fait une légère proposition de modification de tarifs. Ces modifications concernent en fait une simplification des tarifs des boissons pour pouvoir effectivement s'adapter à l'offre qui est proposée. Donc, au lieu d'une liste de tarifs de boissons individualisées, on propose une nomenclature non alcoolisée ou alcoolisée. On ajoute deux nomenclatures, potentiellement lorsqu'on veut les utiliser, sur le snack salé ou sucré, ou sur ce qu'on appelle planches et assiettes avec une fourchette de prix. Tout simplement, si on ne le met pas dans les tarifs, on ne peut pas les utiliser, on ne peut pas les proposer. Et puis on a ajouté dans les tarifs pour les jeunes, de manière à ouvrir un peu l'accessibilité, notamment aux jeunes, au collège, lycée, moins de 18 ans, pas uniquement pass culture puisque ça n'apparaissait pas dans les tarifs précédents. Donc voilà ce que l'on vous propose de voter dans cette délibération.

M. Le Maire : Merci, désolé on a quelques soucis techniques sur la salle en ce moment. Il va falloir qu'on pense à changer tout le système qui est en train de devenir obsolète aujourd'hui. On est en cours pour le changer, mais on n'a pas pu le faire pour ce conseil là.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'ADOPTER** la modification des tarifs de la saison culturelle pour la gestion du bar et des tarifs réduits tels qu'ils figurent en annexe.

On passe aux ressources humaines. Donc c'est Étienne Duboisset qui va nous présenter ce rapport sur la création d'un comité territorial commun entre la commune et le CCAS.

9 – CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN
ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

M. Duboisset : Il s'agissait pour moi d'une découverte également. Alors, il s'agit de la création d'un comité social territorial commun entre le CCAS et la commune de Beaumont, mais qui existait déjà, qui préexistait auparavant. Mais il faut à chaque fois le représenter. Donc cette délibération concerne donc cette création. Alors pourquoi la nécessité de la mettre en œuvre ? Parce que c'est une instance de dialogue social à laquelle nous avons pu déjà participer avec certains membres du Conseil dès que l'effectif total atteint 50 salariés, à l'identique de ce qui peut se faire dans le monde privé. Donc, l'effectif cumulé de la commune et du CCAS étant de 159 agents au total, il est nécessaire de porter cette décision de création d'un seul comité social territorial. Et ça existait déjà auparavant, donc c'est la continuité des actions précédentes.

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste je m'interroge sur la rédaction de la délibération parce que est-ce qu'il s'agit d'une création ? Comme l'a dit Monsieur Duboisset, très justement, ça existait depuis 2022. Et si c'était une création, alors si je comprends bien l'article L 251-7 que vous citez, il aurait fallu que les organes délibérants du CCAS et de la commune reprennent la décision de manière concordante. Donc je m'interroge sur la création alors qu'il existait déjà. Donc voilà, c'est sur le terme, est-ce que c'est correct ?

M. Duboisset : La création, c'est le terme effectivement, parce qu'on on le recrée à chaque fois, c'est pas la continuité, on ne reconduit pas, c'est pas une reconduction.

M. Le Maire : On va vérifier ce point là.

M. Ulrich : Alors, du coup, si c'est à nouveau une création, si on reprend l'article 251-7, il peut être décidé par délibération concordante des organes délibérants de chaque collectivité et établissement concerné. Donc, est-ce qu'il aurait pas fallu qu'il y ait une délibération antérieure du Conseil municipal de la ville et du CA du CCAS ?

M. Bazin : Je pense que Monsieur Ulrich a raison, le terme n'est pas bon, c'est une réinstallation des instances d'un organe qui existe déjà. Donc on ne le recrée pas, mais on réinstalle les instances.

M. Le Maire : On verra même par rapport aux élections du personnel qui auront lieu sur le prochain semestre, savoir s'il faudra pas qu'on continue à modifier ou à réinstaller le CST, on va vérifier le bon terme, si création c'est le bon terme ou réinstallation. Est-ce que ça vous va ? OK.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** la création d'un comité social territorial commun pour les agents municipaux et ceux du CCAS ;
- **DE PLACER** ledit comité social territorial auprès de la commune de Beaumont;
- **D'EN INFORMER** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Donc ce rapport est adopté avec la potentielle modification. Rapport numéro 12, modification des tableaux des effectifs du personnel communal, approbation et création et suppression de postes.

10 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

C'est toujours Étienne Duboisset qui nous présente cette délibération.

M. Duboisset : Le terme sera défini par la suite sur le CST commun. Il est important de fixer la composition et les règles de fonctionnement de ce Comité Social Territorial et donc l'effectif étant de 159 agents, dont 117 pour la commune et 42 pour le CCAS. Et du fait de cet effectif, le nombre de représentants du personnel est fixé entre 3 et 5. La proposition est de le maintenir en l'état de ce qui préexistait, c'est à dire 5 représentants titulaires du personnel et 5 suppléants, et un équilibre pour le paritarisme numérique avec 5 représentants de la collectivité et autant de suppléants. Et donc c'est ce que nous devons délibérer.

M. Le Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Donc je vous propose de mettre le rapport numéro 11 au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **DE DECIDER** le maintien du paritarisme numérique en gardant à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et établissement et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- **DE DECIDER** le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de l'employeur.

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
APPROBATION DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

M. Duboisset : Alors celui-là est un petit peu plus complexe. Prenant mes fonctions, je me suis posé plein de questions. Effectivement, il s'agit de la modification des effectifs du personnel communal. Vous avez toute la liste qui est faite. En fait, ces délibérations, elles visent à actualiser le tableau des effectifs parce qu'il est important de noter que les postes évoluent en fonction de leur quotité d'heures notamment, et que pour chaque poste ouvert et pour permettre l'évolution des agents dans leurs nouveaux grades et fonctions, il est impératif d'avoir ouvert le poste et donc de fermer par nécessité le poste précédent. C'est pour ça que vous voyez autant de mouvements. Par contre, ce qui a été important de valider et sur lequel on a été particulièrement vigilant mais Monsieur Ulrich était présent avec nous lors du CST c'était de s'assurer qu'il n'y avait pas de diminution horaire et de volume. C'est un élément technique permettant de faire l'avancement des agents et d'ouvrir les postes nécessaires aux recrutements à venir ou aux postes déjà prévus.

M. Dumeil : Oui, juste une remarque. La filière technique perd donc deux postes puisqu'il y en a un qui passe à l'administration et l'autre à l'animation. Il y a une expression dans le texte...on ne va pas aller chercher 12h00 à 14h00, mais suite à la nomination de nouveaux agents suite à un recrutement, ce n'est pas bien cohérent. Ce n'est pas suite à un recrutement parce qu'on va pas commencer à recruter et ensuite transformer le poste pour qu'il s'adapte à ceux qui ont été recrutés.

M. Duboisset : Alors, il faut faire attention aux lectures, les transferts ne se font pas poste à poste sur les colonnes. On parle de poste, pas d'agent. Ce n'est pas forcément les mêmes personnes. On parle de postes et donc les postes ne sont pas forcément liés aux personnes. Ce n'est pas les mêmes personnes qui passent de la colonne de gauche à la colonne de droite.

M. Dumeil : J'évoquais surtout le fait qu'il est noté dans le texte projet de délibération, la nomination de nouveaux agents suite à un recrutement. Je veux dire quand on recrute les agents, on ne leur dit pas, on fait la promesse de changer le poste, modifier le poste.

M. Le Maire : Non, non, c'est souvent l'obtention d'un concours ou une avancée en grade qui se produit. D'accord c'est le mot nomination en fait.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER	POSTE NOUVEAU A CRÉER 01/07/2026
Administrative	1 poste d'adjoint administratif 35/35ème	1 poste de rédacteur 35/35ème, (groupe de fonction B3) 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe 35/35ème, (groupe fonction B2)
Technique	1 poste d'adjoint technique principal 2è classe 35/35ème 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe de 32/35ème	1 poste d'adjoint technique 35/35ème (groupe de fonction C1)
Animation		1 poste d'adjoint d'animation 20/35ème (groupe de fonction C3)

12 - DROITS A LA FORMATION DES ELUS

M. Duboisset : Il s'agit là d'une obligation légale sur le droit à la formation des élus. On est sur un encadrement d'un pourcentage entre 2 % et 20%. Il vous est proposé de le poser aujourd'hui à 2%, mais bien entendu, en fonction des sollicitations qui seront faites, ce budget pourra être réévalué en fonction des besoins, mais il y a une nécessité de le mettre à 20% si ce n'est pour pas l'utiliser.

M. Le Maire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE DIRE** que l'objectif du droit à la formation des élus est de leur permettre de se former aux missions qui leur sont dévolues en qualité d'élus municipaux afin d'assurer au mieux l'exercice de leur mandat, et de valider les orientations présentées, ci-dessous :

Le droit à la formation est ouvert dans les conditions suivantes :

- La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences favorisant la pratique des responsabilités locales et permettant d'optimiser l'action de la collectivité ;
- A ce titre, il est proposé de privilégier les thèmes suivants :
 - Les fondamentaux de l'action publique, de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, urbanisme et aménagement, démocratie locale, déontologie, ...)
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
 - Les formations favorisant l'organisation et l'efficacité personnelle (prise de parole en public, conduite de réunion, rédaction de courriers, informatique-bureautique, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias ...)
- La formation doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur ;
- Ne sont pas concernés les voyages d'études qui nécessitent une délibération spécifique.

Les thématiques susmentionnées ne sont pas limitatives. Il sera établi un recensement des besoins de formation des membres du Conseil municipal de façon à envisager les moyens adaptés d'y satisfaire.

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget à l'article 65315, dans la limite du plafond susmentionné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus locaux ;
- **DE CONFIRMER** que la prise en charge des frais de déplacements s'effectuera selon les dispositions de la délibération n° 2019-06-09 du 17 décembre 2019 ;

Nous allons passer maintenant aux décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal. Vous avez le tableau qui récapitule toutes les décisions du maire. En sachant qu'il y en a quelques-unes que j'ai prises et d'autres qui ont été prises par le maire Jean-Paul Cuzin.

M. Ulrich : oui, merci Monsieur le Maire. J'avais deux questions. Alors effectivement, peut être qu'elles ont été prises avant. J'avais une question sur la 2026-37 sur l'entretien des espaces verts, un marché avec une société privée de 15 000€. Pourquoi est-on obligé de passer un marché avec une société privée pour faire l'entretien des espaces verts ? Et j'en ai une deuxième sur la 2026 -50 sur le contrat de cession pour le samedi 13 juin avec Suprême Legacy. Je trouve qu'ils font un travail remarquable, mais juste le montant, 6 764€, quelle est la prestation qui correspond à ça ? Surtout que juste avant, ils en avaient fait une le 25 avril pour 1 000€. Voilà donc combien il y a de personnes concernées. Vous espérez combien de public ? Parce que 6 700€ ce n'est pas rien quoi.

M. Le Maire : Non non, ce n'est pas rien.

M. Dumeil : Oui, on a compris aussi que c'était sur une journée de clôture de la saison culturelle et je pense qu'on pourra avoir droit ensuite avec l'état des lieux sur le bilan de la saison culturelle, même si elle engage deux municipalités différentes, aussi bien en termes de coûts, de recettes etc. Ça sera toujours intéressant et ça peut illustrer justement les tarifs. Ensuite, on peut se poser la question si dans les décisions prises comme ça du Maire, il ne devrait pas y avoir un plafond ? Parce que là on avoisine les 6000€, c'est presque le coût du feu d'artifice de la fête de Pâques. Et surtout, je pense aussi à l'avenant à propos de l'école Jean Zay, je sais plus quel est le numéro ça mériterait bien de temps à autre des bilans d'étape, parce que c'est aussi conséquent. On parle de 2 072 000€. On ne va pas s'arrêter sur les détails dans les petites choses, mais quand on atteint des enveloppes comme ça se serait bien de faire un point de situation.

M. Le Maire : Bien sûr. Donc en ce qui concerne pour la 37 l'entreprise privée qui est venue faire des travaux d'espaces verts, je dirais surtout des travaux très spécifiques de talus. Ils ont du matériel que nous n'avons pas, donc c'est de la prestation sur du matériel un peu particulier et que nous ne pourrions pas assurer en termes de service. Ce sont des contrats qu'on renouvelle chaque année en sachant que cette année on a renouvelé le contrat et on a fait une économie de marché, c'est à dire qu'on va avoir un coût moins élevé et de l'autre côté on fait faire des prestations par rapport à ce marché là.

Après en ce qui concerne le contrat de Supreme Legacy qui est pour la fin de la saison culturelle le 13 juin, c'est le week-end prochain, je vous invite à venir. La différence entre les deux spectacles, moi j'étais au premier, il y avait que deux artistes, là on va avoir plus d'artistes, plus de personnes sur scène et en plus, il y a le projet avec l'école où on invite nos enfants de nos groupes scolaires à participer au spectacle. Ça sera plus long. Et bien sûr, l'attente attendue c'est plutôt un public nombreux car c'est un spectacle gratuit mais de qualité. Parce que Suprême Legacy, il y a plusieurs artistes qui ont été aux Jeux olympiques. Il y a quand même de la qualité dans cette compagnie et c'est important.

Concernant l'avenant au marché pour l'ensemble Jean Zay, en fin de compte, vous le savez, il y a des parties de travaux qu'on découvre on dira au long cours du chantier. Sur cette école Jean Zay, il y a eu en particulier la cuve pour 78 000€. Il y a des prises qu'on a ajoutées dans l'accueil de loisirs parce qu'on avait pas beaucoup de prises dans les salles. Donc on a rajouté des prises électriques et des RJ 45 pour que ça soit plus adapté aux enfants 7 705€. Il y a la cuve pour 8 870€, nettoyer le

disjoncteur. Il y a aussi une surface qu'on a changé parce que c'était un sol souple prévu dans le gymnase pour 12 000€. Enfin, tous ces avenants ont fait à la fin 78 000€. Il y a des placards à la demande des enseignants, ils nous ont demandé de faire des placards fermés pour la concentration des enfants. Donc on a mis pour 10 000€ de placards en plus. C'est des ajustements et malheureusement, à chaque fois qu'il y a un ajustement, ce n'est pas loin de 10 à 12 000€ à chaque fois. J'espère que j'ai répondu à votre question. Il y avait aussi la galerie sous le préau de la maternelle qui a été rebouché pour hauteur de 22 000€. Elle n'était pas connue ni dans les plans ni nulle part. Il y avait cette galerie là.

M. Dumeil : Oui, simplement pour dire qu'on se retrouve lorsqu'il y a des avenants comme ça, un peu démunis parce qu'on a juste à accepter la facture, c'est ce qui est un peu désagréable. Ensuite, on ne sait pas toujours parce qu'il y a eu des chevauchements dans les tranches fonctionnelles entre la 2, la 3, la 4. Ça doit empiéter sur plusieurs tranches.

M. Le Maire : Sur les commissions travaux, on peut proposer de faire les avenants par tranche. On va rentrer dans le grand bâtiment aujourd'hui, donc on est très prudent et les services sont très prudents par rapport à l'avancement de ce chantier. On fait des arbitrages et il restera après la cantine qui va être la dernière tranche. Donc on a fini le l'ordre du jour du Conseil municipal.

Fin de l'ordre du jour à 19h55

Ce que je vous propose de faire, c'est de vous donner quelques informations par rapport à la Métropole où nos élus vont siéger. Dans les commissions internes qui sont à hauteur de 8. Dans la première commission qui est la commission finances, fiscalité, moyens généraux, affaires juridiques, commande publique, RH et évolution des politiques publiques il y aura donc Olivier Devise qui siégera en tant que conseiller métropolitain et Marie Caroline Lasserre, siégera en tant que conseillère municipale. La règle du jeu, c'est qu'on ne peut pas siéger dans plus de deux commissions en tant qu'élus métropolitain. Dans la Commission 2, qui est développement économique, enseignement supérieur, recherche, innovation, numérique, gouvernance de la donnée tourisme, agriculture, alimentation c'est Pascal Brassier qui siégera en tant que conseiller municipal. Sur la Commission 3 habitat, logement, insertion, emploi, politique de la ville, accueil des gens du voyage, prévention spécialisée et égalité c'est Nadine Dambrun qui y siégera. Dans la Commission 4 espaces publics, mobilité, aménagement urbain, sécurité, tranquillité publique on aura Aurélien Bazin qui siégera en tant que conseiller métropolitain, et Jean-Claude Viriot on a pu avoir deux sièges. Dans le conseil d'exploitation, eau, assainissement, pluvial et Gemapi. Il y avait plus de personnalités qui pouvaient siéger en tant que conseil municipal parce que c'est un nombre restreint et on a laissé Olivier Devise siéger. C'est un choix volontaire qu'on a fait. On aurait pu aussi se positionner on l'a pas fait, on a décidé de se désister et ça sera Olivier qui nous représentera au Conseil de l'eau. Sur la commission numéro 6 à l'environnement, développement durable, énergie, air, climat, déchets, c'est Francis Chatellin qui nous représentera. Et sur la Commission 7, sport, patrimoine bâti, accessibilité, inclusion, ce sera Sandra Gardette. Sur la Commission 8 la culture relations internationales, ce sera Christine Lechevallier qui nous présentera. Voici pour les commissions internes.

Concernant les organismes extérieurs , pour TE 63 on aura donc Étienne Duboisset, Jean-Claude Viriot et Bruno Frénette comme titulaires et comme suppléants, ce sera Tilio Thomas, Christian Durantin, Valentin Goulefer. Pour le syndicat mixte des transports en commun clermontois, c'est Aurélien Bazin comme titulaire et Jean-Claude Viriot comme suppléant. Pour le PETR, qui est le pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont, Christine Lechevallier titulaire et Francis Chatellin comme suppléant. Au niveau du Collège Molière pour représenter la Métropole, ce sera Nadine Dambrun et Aurélien Bazin comme suppléant Tilio Thomas complétera sa présence par le biais de la commune, parce qu'on l'a désigné comme représentant de la commune. Sur la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines c'est Aurélien Bazin qui a été nommé dans cette délégation. Sur la commission départementale d'aménagement commercial c'est Aurélien Bazin, comme suppléant, en sachant qu'il y a des endroits où on avait des nominations par commune et des nominations par groupe. Donc on ne peut pas siéger partout. Et ce que je vous ai pas dit, c'est que ça représente 140 nominations en fin de compte, la Métropole. Sur le centre local d'information et coordination, le CLIC gérontologie et de l'agglomération clermontoise, c'est Olivier Devise qui sera titulaire avec Madame Molle. Sur le comité de pilotage du PLI, ce sera Lucie-Lou Legrand qui a été positionnée. Sur la mission locale de Clermont Métropole et Volcan c'est Cristina Meslet. Donc ça, c'est une nomination qu'on devait proposer un nom en urbanisme, au aménagement du territoire et mobilité transport, donc la SPL Clermont Auvergne c'est Aurélien Bazin qui a été nommé, donc ça correspond aussi à sa

vice-présidence à l'urbanisme, l'Agence de l'urbanisme et de développement de Clermont Métropole. Aurélien Bazin qui sera président de l'Agence de l'urbanisme. Le Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement du Puy de Dôme c'est Aurélien Bazin aussi qui siègera en cohérence avec sa délégation sur la société économique mixte locale à Assemblia, c'est Nadine Dambrun qui fera partie du conseil d'administration. Sur la commission d'attribution des fonds en soutien métropolitain, ce sera Aurélien Bazin. Sur les commissions métropolitaines pour l'accessibilité aux personnes handicapées, c'est Nadine Dambrun et France urbaine, c'est Aurélien Bazin qui siègera.

Dernière chose que je voulais vous informer on a réalisé la démarche de continuer de les armer, donc ils seront armés à partir de demain sur la commune de Beaumont. On a tous les documents en bonne et due forme.

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas si on est rentrés dans les questions diverses. En fait, j'en avais trois donc j'en ai une première ça tombe bien puisque vous parlez de la police municipale, donc vous avez pris la décision de l'armer, est-ce qu'on pourrait avoir communication du coût de cet armement ? Et l'armement c'est un armement légal, voilà parce qu'ils étaient pas complètement désarmés avant. Et j'ai une autre question. Je me suis laissé dire que entre juin et septembre, il y aurait trois voire deux policiers municipaux présents, compte tenu des congés, des formations, etc. Je voulais savoir si c'était le cas ? Et si c'était le cas, comment vont-ils assurer tout ce qui se passe pendant les vacances, notamment l'opération tranquillité vacances, la surveillance du territoire de la commune ce qui se passe au Petit Auchan, bon dans d'autres endroits. Est-ce que vous voulez que je vous pose toutes mes questions ? Oui, on fait un lot.

M. Le Maire : Ça dépend si ce n'est pas le même.

M. Ulrich : Ce n'est pas le même thème.

M. Le Maire : On va peut être répondre au premier thème. Donc au niveau de l'armement de la police, c'est quelque chose qu'on avait déjà débattu dans cette salle en décembre.

M. Bazin : Je vais pouvoir vous donner les éléments, Monsieur Ulrich. De la formation à l'armement légal pour trois policiers municipaux qui n'est pas dans le coût du matériel des EPI est de l'ordre de 3 500€, 3 522€ pour être exact. La formation préalable à l'armement est de l'ordre de 2 650€ pour un agent formation préalable et l'entraînement au maniement des armes pour trois agents est de 870€ exactement. Vous avez des agents qui n'ont pas tous le même degré de formation par rapport à leur historique professionnel. Donc il y a des degrés de formation ou de recyclage ou d'entraînement qui ne sont pas les mêmes. Ça s'ajoute aux fournitures.

Mme Safi Modolo : C'était juste pour que ce soit clair pour tout le monde que tous ces nombres s'ajoutent. Donc en fait, ça fait quand même un coût total assez exceptionnel.

M. Le Maire : « Exceptionnel » je ne sais pas si la sécurité des agents est exceptionnelle aussi. Un moment, on peut voir les choses sous le versus, c'est exceptionnel on les équipe. Nos agents aujourd'hui et au niveau national, ce sont des cibles. La police municipale n'a pas les mêmes prérogatives, mais derrière, il faut faire attention à les protéger. Quand on a des événements comme vous parlez qui se passent à droite à gauche. Moi, j'ai un souvenir, rue René Brut, un des coups de feu le matin. Je suis policier municipal, je ne suis pas sûr que j'y aille sans une arme de protection. Et si quelqu'un arrive avec cette arme face à eux, je ne sais pas comment ils vont se défendre ou ils vont se protéger. Je veux dire, quand on parle de coût et que ça s'additionne, à un moment donné, il y a quand même la sécurité de nos agents aussi aujourd'hui j'assume complètement de les avoir armés, ne serait-ce que pour leur protection et après dans leurs différentes missions et les différentes personnes qu'on a sur le territoire.

Mme Pomares : Oui, alors moi je suis quand même surprise que je trouve un peu prématuré d'armer des policiers municipaux alors que bon, personnellement, moi je n'ai pas été informée et je pense que d'autres du Conseil ne l'ont pas été au préalable. Donc je sais pas depuis combien de temps. Enfin vous avez dit depuis l'an dernier que vous aviez manifesté ce désir d'armer la police municipale. C'est quand même un choix oui fort qui peut présenter quand même des risques de danger. Est-ce qu'ils auront le discernement, le jugement ? Donc on peut avoir un doute là-dessus. Est-ce qu'il est utile d'armer une police municipale qui est présente sur le territoire de Beaumont de 8h00 à 17h00 ? Donc en nocturne, c'est la nationale qui elle est armée systématiquement qui peut se déplacer. Donc

dans la journée, est-ce qu'il est nécessaire d'avoir des armes pour les policiers municipaux ? Est-ce qu'il y a beaucoup de délinquance la journée entre 8h00-17h00 ? Je suis quand même un peu surprise qu'on arme des policiers municipaux aussi prématurément après un conseil, après une élection, sans en avoir longuement parlé et être avisé quand même de tous les risques que ça comporte.

M. Bazin : Alors, je vais vous répondre, ma chère collègue. Vous pouvez et j'entends que vous soyez surprise. Néanmoins, la question de l'armement a été évoquée à plusieurs reprises durant le mandat auquel vous n'appartenez pas. Et ça fait l'objet de comptes rendus que vous pouvez naturellement retrouver avec des votes pour les moyens matériels qui ont été votés par l'ensemble, à l'exception de 3 abstentions des membres du précédent conseil. Donc, en tant que nouvel élu, évidemment, vous pouvez être surprise, mais pour autant, c'est un sujet qui a été amorcé par la municipalité précédente et que nous poursuivons premier élément de réponse. Deuxième élément de réponse, cette question de l'armement a été plus qu'évoquée durant la campagne municipale puisque ça a été l'un des thèmes que nous avons défendu et que nous défendons toujours sur l'armement. C'est également troisième élément de réponse, un pouvoir qui appartient au Maire. Donc le fait de l'évoquer en Conseil municipal me paraît tout à fait normal et vous avez raison de le demander. Nous avons raison d'en débattre. Pour autant, cela relève d'une compétence directe du maire qui ne souffre pas d'un besoin de vote du Conseil municipal. Et c'est un vrai choix pour le coup de l'exécutif de l'armer et que nous assumons parce que cette thématique là encore une fois, et vous avez raison de vous interroger sur le fait que peut être il n'y a pas de délinquance, il y en a moins, il y en a peu, il y en a. Moi je ne peux pas vous répondre à ça parce qu'il y a des stats, mais vous dire que demain à 16h59 il y aura un malfrat ou qu'ils seront exposés à une situation risquée, je ne peux pas vous le garantir pour autant, ce que je veux leur garantir et ça nous différencie un petit peu dans l'approche. Je n'ai aucun doute sur mes agents. Pourquoi je n'ai pas de doute ? Parce qu'au-delà des 6 000€ que nous allons mettre pour les équiper, il y a, et ce n'est pas un coût exorbitant pour nous, le prix de la formation. Ces agents sont compétents. Moi, j'ai pas de doute, quand le conducteur du tracteur qui a besoin d'un CACES ceci ou un CACES cela pour conduire son tracteur pour tondre la pelouse, c'est son métier, il est formé pour. Les policiers municipaux, toutes proportions gardées, sont formés pour manier l'arme si besoin. Et donc aujourd'hui, la question n'est pas de savoir s'ils vont l'utiliser parce que ce n'est pas un objectif en soi. La question est pour moi de savoir peuvent-ils l'utiliser pour se défendre ou alors peuvent-ils l'avoir sur eux pour dissuader. Soit on considère l'arme comme un élément conflictuel, soit on considère l'arme comme un élément qui amène la paix. Nous prônons plutôt le fait que l'arme dissuade et empêche une escalade de violence.

M. Ulrich : Pour moi, le débat est clos, il a été tranché aux élections, c'était clairement dans votre programme, vous aviez annoncé que vos deux premières mesures seraient de rallumer l'éclairage public et d'armer la police municipale. Les Beaumontois vous ont élu. On ne va pas refaire le débat à chaque fois. Voilà, pour moi, c'est réglé et je ne reviendrai pas là-dessus. Je voulais juste vous demander le coût parce que vous parliez d'économie, notamment par rapport au fait de ne plus rediffuser en direct le Conseil municipal. Je voulais mettre ça en rapport quand j'ai attiré votre attention sur les 6 700€, si le Conseil municipal c'est 4 000€ ou 6000€ par an. Je trouve que dans l'exercice de la démocratie, c'était peut être pas la première économie qu'on aurait pu faire. Voilà, je voulais juste attirer votre attention là-dessus. Je vous demandais le coût, pour savoir combien ça coûtait effectivement, et puis savoir combien de policiers avaient été formés, combien disposeraient d'une arme létale, etc. Je trouve qu'on ne va pas en rediscuter puisque c'est effectivement une prérogative du maire et on va pas refaire le débat maintenant. Mais je voulais que par contre que le Conseil municipal soit informé du coût des modalités, etc. Ça me paraissait tout à fait normal. Et je réitère ma question sur la gestion des effectifs pendant l'été. Parce que je voudrais avoir une réponse là-dessus si c'est possible. Et après j'ai une autre question.

M. Le Maire : Les effectifs on va faire en sorte qu'il y ait une continuité de service dans la fonction publique on fait une continuité de service, on adaptera les plannings par rapport aux amplitudes horaires. Et bien sûr que la tranquillité été, la visite des maisons pour la tranquillité sera assurée. Donc c'est une continuité de service. Après, on agencera le planning et ça c'est d'ordre administratif, je dirais, c'est l'ordre de l'organisation de travail. Et c'est notre Directrice Générale des Services qui veillera que tous les agents soient bien au bon moment pour les bons créneaux.

M. Bazin : Vous posez une question qui met le doigt sur un élément fondamental de l'effectif police municipale. Et personne ici ne peut dire qu'aujourd'hui, en l'état actuel des compétences, enfin des formations de nos agents, des maladies de nos agents, mais comme dans tous les services. Sauf que quand on est 5, forcément ça crée un trou beaucoup plus important que lorsqu'on est 20. Donc

cette question là, elle est légitime. Et c'est ce qui nous a amené aussi, puisque vous parlez des élections municipales, annoncer qu'on compléterait durant ce mandat les effectifs pour avoir une plus grande latitude pour mener à bien ce projet qui d'appréhension de la politique de sécurité de la ville avec des dimensions de prévention du aller vers, du renforcement de terrain sur des moments stratégiques tels que les entrées et sorties d'école et tout ça ne peut pas se faire quand on est deux. Et là, pour le coup, vous avez raison de poser la question et c'est la réponse que je vous apporte, c'est nous reviendrons sur ce sujet-là puisque l'augmentation des effectifs de la PM dans des proportions tout à fait raisonnables sera de nouveau à travailler exposé dans cette enceinte.

M. Ulrich : Merci, oui, j'avais une autre question. Alors, il ne vous a pas échappé qu'il y a des panneaux bleus sur la commune, notamment au chemin vert où il est écrit qu'on doit tenir les chiens en laisse sur le territoire de la commune. Le dimanche, sur le chemin vert, c'est 3 chiens sur 4 ne sont pas tenus en laisse, c'est statistiquement, c'est à peu près ça. J'y suis à peu près tous les dimanches soirs. Je voudrais savoir si vous avez l'intention de faire respecter enfin cet arrêté municipal ? Ça fait plusieurs mandatures que c'est comme ça. Mais sinon, moi je suggère de les enlever parce que je trouve qu'il y a rien de pire que des arrêtés et des interdictions qui sont formulés et qui ne sont pas respectés parce que c'est pareil je peux vous alerter sur le stationnement autour de l'école Jean Zay. Alors, je ne sais pas comment s'appelle cette rue qui est dans le prolongement de la rue d'Alsace, qui va de la rue de la Victoire à la rue de la Paix, qui est dans l'axe de la rue d'Alsace. Je ne sais pas si c'est encore la rue d'Alsace. Mais là, notamment, il y a une bande qui est réservée pour les vélos et pour les piétons. C'est devenu un espace de stationnement. Alors, une fois tous les 36 du mois, la police municipale passe, mais c'est une fois tous les 36 du mois. Donc, est-ce que vous avez l'intention de faire respecter là aussi les règlements ? Parce que la sécurité de proximité, ça commence aussi par là.

M. Le Maire : Sur le civisme et les personnes qui promènent pas leur chien en laisse, c'est un problème. Oui, aujourd'hui, il n'y a pas à déroger là-dessus. Le dimanche, c'est vrai que notre police municipale ne travaille pas, mais elle travaille la semaine. Il faut qu'on voit comment on peut s'organiser, soit avec les associations aussi qui aujourd'hui sont canipero par exemple, qui peuvent faire de la médiation par rapport aux chiens, donc peut être entamer les actions avec eux pour aller voir les propriétaires de chiens et leur poser la question. C'est vrai que ça n'a pas de sens de mettre un arrêté qui dit on met un arrêté et les chiens se promènent sans laisse. C'est comme dans les parcs, c'est comme partout. Donc oui, peut-être il faudra les enlever, mais à un moment donné, on va peut-être essayer de faire par paliers avec différentes associations et puis peut-être aller les rencontrer. Et puis peut-être une opération coup de poing aussi le dimanche, demander à nos employés, nos policiers municipaux de travailler un dimanche.

En ce qui concerne l'école Jean Zay aujourd'hui, on a un souci je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais on a le grand champ qui est en train de faire les travaux de comment ça s'appelle d'étanchéité de leur garage, ce qui fait qu'ils ont sorti plus de 200 véhicules sur la voie publique. On a rencontré avec mes collègues élus le syndic Square Habitat, pour ne pas les citer. On avait une information comme quoi ce chantier devait commencer au deuxième semestre. Donc, pendant qu'on a pris nos fonctions, on avait demandé à les rencontrer et quand ils sont arrivés, ils nous ont expliqué que le 4 mai, ils sortiraient les voitures parce que l'entreprise avait décidé de travailler. On leur a expliqué que ça ne serait pas possible. On a un courrier qui a été émis. Brutalement je ne voulais pas mettre la zone bleue active tout de suite parce qu'on arrive au mois de mai, juin, on a pas eu le temps de prévenir la population donc ça aurait été très violent. Et j'entends les problèmes à l'école parce que j'habite pas loin et je vois bien que ça stationne dans tous les sens. Mais en septembre, on va faire une communication assez forte pour réactiver les zones bleues parce que nos commerçants ont besoin de travailler. On a besoin d'avoir du roulement autour de l'école parce que quand on vient chercher les enfants, c'est vrai qu'il y a des moments où on ne trouve pas de stationnement et ça crée ou ça génère des flux qui ne sont pas bien et la sécurité des enfants, les pistes cyclables sont empruntées ou garées ou stationnées, donc on va y travailler pour septembre. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui on a cette problématique là du grand ensemble de Grand champ qui a sorti les véhicules. Ce n'est pas de la faute je dirais des propriétaires de Grand Champ. Ils ont subi en sachant qu'il n'y a pas eu de travaux pendant un mois. On leur a demandé de patienter pendant un mois. Nous, notre idée c'était d'aller voir les bailleurs sociaux parce qu'il y a du stationnement qui est disponible sur Beaumont aux alentours, avoir des adresses pour proposer aux différents propriétaires qu'ils aient des lieux de garage. Après, ils ne veulent pas, comment dire, prendre un garage supplémentaire je peux l'entendre pour des problèmes économiques ou des problèmes de distance. Mais on avait ces solutions de repli pour leur proposer. Aujourd'hui, on va passer à la vitesse supérieure parce que nos commerçants ont besoin de travailler. Ça va durer jusqu'à novembre,

décembre d'après ce que j'ai compris. Mais les travaux c'est toujours pareil, on sait jamais quand est-ce que ça commence et quand est-ce que ça termine. Donc il faut qu'on soit vigilant là-dessus. Mais il va falloir qu'on trouve une solution pour apaiser tout ça mais il faut qu'on le prépare. Il faut pas qu'on y aille brutalement un lundi matin avec un carnet à souche et derrière taper dans tous les sens. On est en train de se mettre en plan de bataille pour septembre pour avoir un plan de com, prévenir les parents d'élèves, prévenir les habitants de Grand champ, prévenir le quartier et qu'on puisse par le biais du bulletin municipal informer les gens qu'en septembre, on réactive et qu'on sera plus exigeant.

M. Ulrich : Merci Monsieur le Maire, c'est un vrai problème qu'il faut solutionner pour la rentrée. Alors, ma dernière question, c'était pas une question, peut être certains d'entre vous l'ont vu il y a de nouveau un tag absolument ordurier en bas de la rue de Montpoly. Je sais que c'est sur un mur privé que vous faites pas ce que vous voulez, mais c'était déjà arrivé une fois dans le mandat précédent. Si vous pouvez faire tout ce que vous pouvez pour qu'il disparaisse rapidement, ce serait bien parce que là, franchement, celui-là ça fait honte.

M. Le Maire : Juste pour information, il y a plusieurs personnes qui m'ont envoyé des photos. On l'a su très rapidement parce que des collègues qui l'ont vu, ça s'est passé et Monsieur Dumeil m'avait alerté aussi dans la nuit de samedi à dimanche. Je vous dirais que systématiquement, dès qu'on aura des tags comme ça, on portera plainte. Vous en avez pas vu un autre qui est sous Grand champ où on a une croix gammée avec d'autres d'autres écritures qui sont bien sympathiques, on va porter plainte, on se rapproche des syndicats pour qu'ils les fassent effacer, qu'on les aide à les effacer. En septembre il va y avoir une campagne où on va se mettre en position pour que la ville soit nettoyer des tags.

M. Dumeil : A ce propos, il y a eu une période où il y a eu une guerre entre guillemets des tags à Beaumont, guerre qui a été gagnée par d'ailleurs les employés municipaux puisque à certains endroits, ils les ont effacés 7 ou 8 fois. Et voilà quelque chose qui avait disparu. Quand on parle d'y faire la chasse, il y a aussi ceux qui sont rue du Square, sur Auchan, c'est absolument dégueulasse et c'est vrai que tant qu'on ne les efface pas ça en entraîne d'autres. On nous a expliqué combien la situation de chaque policier municipal pouvait intervenir sur l'équipement, en fonction de formation ou pas de formation etc. J'ai cru comprendre qu'il risquait d'y avoir encore du mouvement parmi le personnel de la police municipale. Est-ce bien le cas ? Parce qu'à chaque fois ça va repasser le problème, remplissent ils les conditions, quelles conditions ? On risque d'être obligé de remettre le couvert à chaque mouvement.

M. Bazin : Vous avez là aussi parfaitement raison sur le fait que, et plus particulièrement ce cadre d'emploi, les policiers municipaux sont actuellement en très forte tension, ne serait-ce que localement. Vous avez vu, et sans mettre le débat sur l'aspect politicien du sujet. Mais Clermont-Ferrand en recrute 16, Riom en recrute une dizaine également, je crois. Donc il y a une dynamique qui tend à renforcer les polices municipales, qui fait que les agents de police municipale sont en concurrence les uns avec les autres. Et sans remettre le couvert non plus mais la question de l'armement est aussi, au-delà de l'aspect sécurité protection qu'on a évoqué et sur lequel je ne reviens pas dessus, un élément d'attractivité. Ça me fait bizarre de le dire, mais c'est la réalité. Les policiers municipaux choisissent les communes où ils peuvent travailler en ayant le sentiment, je dis bien le sentiment d'être davantage protégés en portant l'arme. Donc oui, vous avez raison, Monsieur Dumeil et on a bien un agent aussi qui a décidé de partir dans le sud de la France et que nous devons remplacer. Et tout ça ne favorise pas la stabilité de l'effectif et souligne également les problèmes qu'évoquait Monsieur Ulrich tout à l'heure par rapport au TAG. Je voulais compléter le propos de Monsieur le Maire en disant qu'effectivement il n'y a pas de place à Beaumont pour ce type d'inscription qui sont à vomir pour le dire très clairement. Et je suis allé la semaine dernière, jeudi dernier à 12h00, porter plainte pour les tags de cette nature là qui étaient derrière Auchan. Donc par ailleurs, nous avons demandé le maire et moi à la police municipale d'établir un inventaire des tags sur la commune. Donc vous les voyez patrouiller sans doute de façon assez fréquentes ces derniers temps pour recenser et photographier les tags pour qu'on puisse ensuite enclencher une opération de nettoyage massive. Et c'est une guerre, non pas de communication avec les graffeurs, mais une guerre d'obstination, parce que tant qu'on ne montre pas que ce qu'ils font est recouvert ou effacé, systématiquement ils reviennent après. Il y a peut être d'autres approches à voir sur certains lieux de la commune où on peut imaginer parce qu'il y a entre graffeurs du respect de la création artistique, quand toutefois c'est de la création artistique et pas une signature ou des écritures pour se dire bah tel mur ou tel mur peut être dédié à une création qui, pour le coup, peut être chouette. Esthétiquement, on aime, on n'aime pas. Enfin, en tout cas, il y a une qualité esthétique à aller rechercher et non pas des vieilles signatures de jeunes qui veulent juste marquer leur territoire

comme un chien fait pipi dans la rue.

M. Le Maire : Je ne sais pas si vous avez d'autres questions au niveau du Conseil municipal ? Concernant le public, je vous remercie déjà d'être présents aussi nombreux ce soir. On va travailler le règlement intérieur où on va voir comment on peut intégrer les questions au public, sous quelle forme et pour qu'on puisse surtout vous répondre à la fin du conseil, parce que c'est ça le plus compliqué souvent, on n'apporte pas de réponse ou on n'est pas capable de vous répondre parce qu'on a pas les éléments. Donc en septembre, il y aura un Conseil municipal où on votera notre règlement intérieur. Et on va travailler les élus du conseil municipal autour de ce règlement pour savoir comment on peut donner la parole au public et comment on le formalise en fin de compte. Je vais clôturer ce Conseil municipal, je vous en remercie. Je vous souhaite de bonnes vacances parce qu'on se reverra qu'en septembre maintenant ou peut être avant s'il y a d'autres sujets comme pour ceux qui vont venir travailler sur le règlement intérieur on se reverra au mois de juin. Mais pour les autres, je vous souhaite une belle soirée et merci à vous.

M. Le Maire lève la séance à 20h28

Le Maire,

Jean-François VIGUES

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAZIN